COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

28.VII1993

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: LS./ 2003041 / Dossier 577

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : ECONOMIE,POLITIQUE ET AUDITS EN MATIERE DE L'ENVIRONNEMENT
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 150104U31C1

Etablissement : INSTIT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE C.E.R.I.A

AV. EMILE GRYZON,1
1070 ANDERLECHT

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

   PROVINCIAL ET COMMUNAL

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   Dénomination : INSTITUT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
   Adresse : Av. Emile Gryzon 1 à 1070 ANDERLECHT
   n° matricule : 2.003041
   n° de téléphone : 02/526.75.40

2. Intitulé de l'unité de formation :

   Code : 150104 V 31 C1

   (En3) ECONOMIE, POLITIQUE ET AUDITS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n° 2 de 2 pages

5. Classement de l'unité de formation

   Enseignement supérieur de type court :

   catégorie : TECHNIQUE

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

   Repris en annexe n° 3 de 1 page

7. Programmes de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 3 pages

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes (50 min.)
- Economie et environnement	CT	16
- Politique et institutions spécialisées en matière d'environnement.	CT	20
- Séminaire de législation en matière d'environnement et d'aménagement du territoire	CT	16
- Elaboration de bilans et audits en matière d'environnement (intégration et applications)	CT	20
2. Part d'autonomie		0
	Total des périodes.....	72

11. Date de la proposition du P.O. : 02.VI.1993.....

Signature du :
Représentant du P.O. subventionné

Au nom de la députation permanente :
Le chef de service,

U. DE STERCKE

Transmis par le réseau

le : 02.VI.1993.

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Voir annexe

Date : 22.06.93 Signature : LAROTTE

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

Date : 16 JUIL. 1993 Signature : J. MEUNIER

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

U.F. : **ECONOMIE, POLITIQUE ET AUDITS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT** — 72 périodes

A. Principales finalités :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités spécifiques :

1° fournir aux étudiants les outils nécessaires pour les amener à effectuer une analyse de l'impact macroéconomique et microéconomique des problèmes d'environnement et proposer des solutions.

2° Amener les étudiants à situer un problème d'environnement dans son contexte général, à déterminer les administrations et les services dont il dépend, à mettre en évidence les dispositions juridiques qui le concernent.

3° Entraîner les étudiants à utiliser les données scientifiques et les méthodes adéquates afin qu'ils puissent effectuer une analyse complète d'un problème d'environnement sous forme d'audit.

ANNEXE 2

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

U.F. : **ECONOMIE, POLITIQUE ET AUDITS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT** — 72 périodes

Pour être admis en tant qu'élève régulier de cette unité de formation, l'étudiant doit posséder les capacités suivantes :

1.1. analyser un problème d'environnement, en le replaçant dans le contexte global, en utilisant préférentiellement l'approche systémique;

1.2. analyser les aspects législatifs d'un problème d'environnement;

1.3. décrire les différentes représentations de l'environnement qui ont prévalu et prévalent aujourd'hui, et les éléments scientifiques, économiques, politiques et culturels sur lesquels elles se basent ainsi que les pratiques sociales qu'elles génèrent et/ou inhibent;

1.4. déterminer les composantes de la perception de l'environnement;

1.5. relativiser l'importance d'un problème d'environnement à travers les données scientifiques ou les informations diffusées par les médias;

2.1. étant donné un problème concret d'environnement, l'analyser afin de :

- mettre en évidence les éléments constitutifs du problème et les relations existant entre eux;
- décrire les méthodes d'investigation à utiliser permettant de déterminer :
  * les risques et leur prévention;
  * les conditions de l'amélioration de la qualité de l'environnement;

2.2. pour chacun des éléments constitutifs d'un problème d'environnement :

- comprendre les données scientifiques de base;
- mettre en évidence les apports positifs ou les nuisances possibles;
- connaître, utiliser ou appliquer (suivant les cas) les méthodes d'analyse ou de mesure de ces apports positifs ou de ces nuisances;

- proposer des mesures pour prévenir les risques, pour améliorer la qualité de l'environnement.

Est admis dans l'unité de formation l'étudiant qui possède les attestations de réussite des unités suivantes :

1. Eco-systèmes, droit et psycho-sociologie de l'environnement (En1);

2. Bilans scientifiques et recherches en gestion de l'environnement (En2).

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

U.F. : ECONOMIE, POLITIQUE ET AUDITS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT — 72 périodes

Il n'y a pas de recommandation particulière pour la constitution des groupes. Toutefois, il faut éviter de dépasser 30 étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE COURS

U.F. : ECONOMIE, POLITIQUE ET AUDITS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT — 72 périodes

A. *ECONOMIE ET ENVIRONNEMENT* — 16 périodes

SAVOIR-FAIRE

Fournir aux étudiants les outils nécessaires pour effectuer une analyse de l'impact macroéconomique et microéconomique des problèmes d'environnement et proposer des solutions.

SAVOIRS

Pour atteindre ces capacités, les étudiants devront être amenés à maîtriser les savoirs suivants :

1° Macroéconomie et environnement

Notions de base de macroéconomie et mécanismes régissant le comportement des grandeurs macroéconomiques.
Intégration et impact de politiques environnementales.

* Définition et objectifs
* Comptabilité nationale et environnementale
* Equilibre du revenu national, inflation, balance des paiements
* Emploi et environnement
* Politiques économiques
* Modèles macroéconomiques
* Impact de politiques de gestion de l'environnement sur les grandeurs macroéconomiques (effet de serre, pluies acides,...)

2° Microéconomie et environnement

Notions de base et mécanismes microéconomiques.
Prise en compte des composantes environnementales.
Détermination des objectifs de qualité.
Choix et application des instruments de décision.

* Objectifs
* Eléments de comptabilité et écobilans
* Coûts dans l'entreprise
* Formes de marché
* Fonction de production et d'utilité
* Externalités et biens environnementaux
* Evaluation monétaire de l'environnement

* Analyse coûts-bénéfice
* Facteurs de temps et incertitude
* Principe du pollueur-payeur
* Respect de charges critiques
* Instruments réglmentaires, économiques et politiques (écotaxes, permis négociables,...)

B. *POLITIQUE ET INSTITUTIONS SPECIALISEES* 20 périodes

SAVOIR-FAIRE

A partir d'un problème d'environnement, développer la capacité des étudiants à :

- le situer dans un contexte général;
- mettre en évidence la ou les administrations dont il dépend;
- déterminer les dispositions réglementaires, la politique européenne, nationale et régionale en la matière.

SAVOIRS

Pour atteindre ces capacités, les étudiants devront être amenés à maîtriser les savoirs suivants :

1° La politique de l'environnement (analyse et réflexion critique à partir du 5ème programme d'actions de la Communauté européenne).

2° Les principaux acteurs internationaux (PNUE, OCDE,...).

3° La Communauté européenne et l'environnement (principales institutions européennes, analyse des dispositions des traités en matière d'environnement).

4° Répartition des compétences en matière d'environnement en Belgique.

5° Problématique de l'administration de l'environnement d'une Région : l'I.B.G.E.

C. *SEMINAIRE DE LEGISLATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE* 16 périodes

Ce cours se base sur les cours de "droit en environnement" et de "politique et institutions spécialisées".
Il est essentiellement pratique et permet une analyse approfondie des problèmes vu qu'il se situe en fin de formation, il trouvera son aboutissement dans le travail de fin d'études.

SAVOIR-FAIRE

A partir d'un problème concret d'environnement, les étudiants doivent être capable de l'analyser sous l'angle juridique.

CONTENU

Méthodologie de l'analyse d'un problème d'environnement sous l'angle juridique.

Exercices pratiques

D. *ELABORATION DE BILANS ET AUDITS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT(intégration et applications)* 20 périodes

Ce cours se situe en fin de formation, il s'agit d'un cours de synthèse qui trouvera son prolongement naturel dans la réalisation du travail de fin d'études.

SAVOIR-FAIRE

A l'issue de ce cours, les étudiants auront acquis les savoir-faire suivants :

- Analyser d'une manière approfondie un problème concret d'environnement en le situant dans son contexte et en en déterminant les principales composantes.
- Utiliser les données scientifiques et les méthodes qui ont été étudiées dans l'ensemble du cursus afin d'effectuer une analyse complète du problème posé.
- Proposer des solutions en les justifiant.

CONTENU

1° Analyse d'études réalisées afin de mettre en évidence les méthodologies utilisées.

2° A partir d'une situation-problème en matière d'environnement, mettre en évidence la méthodologie à utiliser afin d'effectuer un bilan complet sous forme d'audit.

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

U.F. : ECONOMIE, POLITIQUE ET AUDITS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT — 72 périodes

1° Etant donné un problème concret d'environnement, l'étudiant devra être capable d'effectuer une analyse de l'impact macroéconomique et microéconomique de ce problème, et en tenir compte dans les solutions proposées.

2° Etant donné un problème concret d'environnement, l'étudiant devra être capable d'effectuer un audit comprenant au moins les aspects suivants :

- analyse et situation du problème dans un contexte plus général;
- détermination des administrations et services compétents ainsi que leurs apports possibles.
- analyse des dispositions juridiques et leur utilisation dans la résolution du problème;
- synthèse comprenant un descriptif des solutions proposées avec leur justification.

L'évaluation portera sur :

- le niveau et la qualité de l'analyse;
- l'exactitude des données scientifiques et juridiques, la pertinence dans leur utilisation;
- la cohérence interne de l'audit et le rapport efficacité/coût des solutions préconisées;
- la clarté de la présentation tant écrite qu'orale.

ANNEXE 6

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

U.F. : ECONOMIE, POLITIQUE ET AUDITS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT — 72 périodes

A. *ECONOMIE ET ENVIRONNEMENT* — 16 périodes

Pour ce cours, il sera fait appel à un expert.
L'expert possédera un titre universitaire ou de niveau universitaire en rapport avec la spécialité du cours et aura publié des articles sur ce thème.

B. *POLITIQUE ET INSTITUTIONS SPECIALISEES* — 20 périodes

Pour ce cours, il sera fait appel à un expert.

L'expert possédera :

- un titre universitaire ou de niveau universitaire en rapport avec la spécialité du cours et aura publié des articles sur ce thème;

ou

- un titre de gradué en éducation à la sécurité, la santé et l'environnement (travail de fin d'études en environnement).

C. *SEMINAIRE DE LEGISLATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE* — 16 périodes

Pour ce cours, il sera fait appel à un expert.
L'expert possédera un titre universitaire ou de niveau universitaire en rapport avec la spécialité du cours et aura publié des articles sur ce thème.

D. *ELABORATION DE BILANS ET AUDITS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT(intégration et applications)* — 20 périodes

Professeur

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

I.N.P.E.T. - C.E.R.I.A.

avenue Emile Gryzon, 1
1070 ANDERLECHT

2.003.041

Unité de formation : *Code : 150104.U31C1*

ECONOMIE, POLITIQUE ET AUDITS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

L'annexe 2 (CAPACITES PREALABLES REQUISES) gagnerait à être présentée de la manière suivante :

Pour être admis en tant qu'élève régulier de cette U.F., l'étudiant doit posséder les capacités suivantes :

1.1
1.2.
....
2.1.
2.2.
.....

Est admis dans l'unité de formation l'étudiant qui possède les attestations de réussite des unités suivantes :

1.
2.

Vedrin, le 22 juin 1993.

E. LAMOTTE